



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 mars 2013
Français
Original : espagnol

Session annuelle de 2013
3-14 juin 2013, New York,
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD – Programmes de pays
et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour Cuba
(2014-2018)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation.	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience.	3
III. Programme proposé.	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.	7
Annexes	
I. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Cuba (2014-2018)	9
II. Sigles.	15



I. Analyse de la situation

1. Grâce aux efforts continus déployés pour améliorer le développement humain de sa population, Cuba a gagné 10 places dans le classement au titre de l'indice correspondant entre 2006 et 2011, enregistrant des progrès sociaux dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'espérance de vie. Avec un indice de développement humain (IDH) de 0,776, le pays est classé cinquante et unième; si l'on ne prend pas en compte les revenus, la valeur de l'indice est de 0,904. Plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avaient été atteints avant même que ceux-ci ne soient adoptés au niveau international. En outre, Cuba s'emploie à réaliser les objectifs restants ainsi qu'à améliorer la qualité et la viabilité des progrès accomplis. Néanmoins, des difficultés subsistent pour préserver les réalisations déjà obtenues et assurer un développement durable. La crise économique mondiale et la persistance de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis nuisent beaucoup au pays et limitent son accès aux sources internationales de financement.

2. En avril 2011, ont été approuvées les Lignes directrices de la politique économique et sociale, qui doivent servir de base à l'actualisation du modèle de développement cubain. Le processus de changement progresse de façon graduelle, mais soutenue. Une attention particulière est accordée à la dynamisation économique, grâce à une amélioration de l'efficacité et de la compétitivité. Il s'agit notamment d'ouvrir la voie à de nouvelles formes de gestion économique et, dans le même temps, de préserver les avancées sociales, en veillant à ne laisser personne sans protection. Les priorités à court terme sont de réduire le déficit de la balance des paiements, de générer des recettes d'exportation et de substituer des importations. À moyen terme, l'objectif est d'arriver à l'autonomie alimentaire et énergétique et de tirer efficacement parti du fort potentiel humain. Une amélioration de la performance économique est indispensable au relèvement durable du niveau de vie de la population.

3. Les changements économiques ont été axés sur le renforcement de la planification; l'octroi de davantage de prérogatives aux entreprises publiques; la promotion de l'utilisation efficace des ressources disponibles; le développement de nouvelles formes de gestion pour la production et les services (extension du secteur coopératif et des activités pour compte propre); le renforcement des capacités de gestion des dirigeants; le rehaussement de la culture économique de la population; et la promotion efficace de la prise d'initiatives par les territoires pour asseoir durablement leur développement. Ce processus s'accompagne d'une restructuration de l'emploi et des salaires visant à garantir que le travail est la principale source de revenu de la population. Pour appuyer ces changements, la politique de crédit est développée.

4. Le développement du secteur agroalimentaire, en particulier l'augmentation de la production alimentaire, occupe désormais une place centrale dans l'application des Lignes directrices, qui véhiculent une nouvelle vision de l'exploitation agricole d'État et tablent sur l'expansion du secteur coopératif agricole, qui joue un rôle de premier plan dans la production alimentaire, sur la jouissance en usufruit de terrains publics non exploités, sur l'adoption de mesures visant à stimuler la gestion de la production et la mise au point de procédés de fabrication ainsi que sur l'utilisation accrue des sources d'énergie renouvelables.

5. L'indice synthétique de fécondité de 1,7 enfant par femme est inférieur au seuil de remplacement depuis plus de trois décennies et, dans le même temps, la structure par âge de la population reflète un fort taux de vieillissement (18 % de la population ont 60 ans ou plus), l'analyse de la dynamique démographique influant donc de façon déterminante sur la stratégie de développement. Le maintien de taux élevés d'éducation et de santé, la protection sociale des personnes dans le besoin et l'amélioration de l'efficacité des services sociaux sont des enjeux prioritaires. Les efforts se poursuivent pour faire régresser les inégalités entre hommes et femmes et pour favoriser une plus grande participation des femmes à la vie socioéconomique et à la prise de décisions, compte tenu des possibilités qui existent d'accroître leur rôle dans les activités de développement.

6. Les efforts de réforme institutionnelle et de décentralisation de la gouvernance, qui confèrent des pouvoirs nouveaux et renforcés aux administrations territoriales, progressent. Les organes du pouvoir populaire (structure de gouvernance) sont renforcés et les divisions politiques et administratives sont modifiées, avec la création de deux nouvelles provinces, dans la recherche d'une plus grande efficacité en matière de gouvernance.

7. La stratégie nationale d'environnement prévoit une meilleure protection des ressources naturelles et leur utilisation rationnelle; une plus grande prise de conscience par les citoyens des problèmes d'environnement; et le rehaussement de la qualité de vie de la population, en faisant face aux changements climatiques et en favorisant une adaptation précoce à leurs effets. Les principaux problèmes du pays en matière d'environnement sont la dégradation des sols, la détérioration de la couverture forestière, la pollution, la perte de diversité biologique, l'épuisement des ressources hydriques et les problèmes liés à l'offre et à la qualité de l'eau, auxquels s'ajoutent les effets des changements climatiques. Cette situation est aggravée par les dommages causés par des événements météorologiques extrêmes, comme les ouragans, les sécheresses et les inondations, entre autres.

8. La Ligne directrice 112 confirme le partenariat noué avec le système des Nations Unies pour appuyer les transformations en cours dans les domaines prioritaires nationaux indiqués dans le programme de pays. La possibilité d'aider le pays à faire face à des problèmes clefs sur la voie du développement durable est ainsi réaffirmée.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

9. Entre 2008 et 2012, 12 évaluations ont été réalisées, dont les évaluations à mi-parcours du programme et du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, deux évaluations des résultats et six évaluations de projets, qui rendent compte des résultats et des réalisations obtenus. L'évaluation du programme a mis en évidence la valeur ajoutée de la contribution du PNUD au développement durable et à la réalisation des OMD, soulignant combien l'approche commune et la démarche intersectorielle et interorganisations avaient favorisé le renforcement des capacités et l'appropriation nationale des activités. L'aptitude du PNUD à établir et à maintenir des partenariats sur des thèmes intéressants le programme et à promouvoir la coopération au niveau local a aussi été soulignée. La plus grande visibilité des résultats pourrait amplifier le champ des activités.

10. Grâce aux actions menées dans le cadre des projets sur l'agriculture et l'élevage, la mise en œuvre et la rationalisation de la Stratégie nationale pour la sécurité alimentaire ont été appuyées dans 40 municipalités et dans plus de 366 coopératives. La coopération du PNUD a facilité les processus de transfert de technologies, l'application de mesures novatrices et la promotion de la culture coopérative. Elle a contribué à l'amélioration du système de développement des ressources humaines aux niveaux national et local, notamment par le biais de formation sur les techniques productives et entrepreneuriales, sur les technologies appropriées et sur les mesures de conservation et d'utilisation durable des sols, en plus de jeter les bases de l'élaboration d'une stratégie de prise en compte des problèmes d'égalité des sexes dans le secteur agricole. Grâce à la coopération, la production a pu être accrue dans les secteurs prioritaires, comme les produits laitiers, les céréales et la viande, et le potentiel de croissance a été amélioré en renforçant la production et développant les activités de transformation. Si l'attention a été accordée à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'accroissement de l'efficacité et une plus grande utilisation des sources d'énergie renouvelables dans les programmes et les projets restent des défis majeurs. Une meilleure connaissance des expériences réalisées dans d'autres pays, au travers de la coopération Sud-Sud, joue désormais un rôle central dans la prise de décisions et la mise en œuvre de mesures novatrices.

11. La coopération a favorisé le développement de partenariats entre les responsables des questions environnementales et les secteurs productifs, notamment l'agriculture, la foresterie, la pêche et le tourisme. D'après les évaluations réalisées, on peut retenir comme expériences importantes et, éventuellement, durables : l'introduction de la notion de gestion durable des terres au moyen de la révision des cadres réglementaires et de la sensibilisation; l'institutionnalisation au niveau national d'une procédure pour la certification de programmes de gestion intégrée des zones côtières; la mise en application de nouvelles technologies pour la production de médicaments sans CFC et le soutien au respect des engagements contractés en vertu du Protocole de Montréal; la réalisation d'études pour déterminer l'impact, la vulnérabilité et la capacité d'adaptation dans des secteurs et zones géographiques spécifiques; et le lancement de programmes novateurs pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques dans les écosystèmes prioritaires, y compris les écosystèmes agricoles et côtiers, ainsi que dans le secteur de l'énergie.

12. Le programme a soutenu le processus de décentralisation par le biais de l'initiative municipale pour le développement local. L'évaluation des programmes conjoints, financés par le Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, a montré que des stratégies et diagnostics de développement actualisés de façon participative sont en place dans six zones, complétés par des plans d'autonomie, des stratégies de formation des ressources humaines et des actions en faveur de l'émancipation des femmes rurales. La méthode de la planification locale, encouragée pour les programmes conjoints, a favorisé l'autonomisation, la participation active et l'appropriation par les entités étatiques et non étatiques. Ce processus est complété par une expérience pilote, reliant l'augmentation de la production à la substitution des importations.

13. L'appui apporté à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'environnement a eu pour but, entre autres, le renforcement des capacités institutionnelles et des cadres réglementaires, la réalisation de projets de démonstration sur les écosystèmes et les communautés et la promotion de la gestion économique dans les secteurs clefs du tourisme, de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage, les mesures visant à protéger et à conserver les ressources naturelles faisant partie intégrante de cette gestion. La deuxième communication nationale a soutenu la conception et la mise en œuvre du programme national de lutte contre les changements climatiques et le dialogue sur les politiques à suivre, préparant le terrain à une coopération accrue et au renforcement des mesures d'adaptation dans différents secteurs économiques, notamment le secteur agroalimentaire.

14. Dans un pays à forte capacité de gestion des risques, l'application d'instruments de gestion locale de réduction des risques, ainsi que les processus de coordination interdisciplinaire sous la direction des administrations locales, ont été encouragés. Dans l'évaluation des résultats, il a été constaté que six provinces et 63 municipalités ont bénéficié de la mise en place de centres de gestion de la réduction des risques de catastrophe (CGRR), institutionnalisés et systématisés. Le PNUD facilite la reproduction de ce dispositif dans d'autres pays de la région, au moyen d'actions de coopération Sud-Sud.

15. Pour appuyer le programme national de réponse au VIH/sida, le PNUD a contribué à fournir des soins aux groupes vulnérables et à promouvoir le respect de la diversité ainsi que la réduction de la stigmatisation et de la discrimination. Il a également contribué à améliorer la qualité de vie des porteurs du VIH/sida, à élargir l'accès aux traitements antirétroviraux à 100% des personnes concernées et à sensibiliser le public et les responsables. La prévalence a diminué de 0,07 % (2001) à 0,06 % (2010). En outre, le PNUD a appuyé l'élaboration dans ce secteur de la stratégie nationale pour l'égalité des sexes, notamment son volet éducation.

III. Programme proposé

16. Le programme de coopération a été élaboré sur la base d'un étroit dialogue stratégique avec le Gouvernement cubain, en accord avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et avec la participation des intéressés. Son objectif général est de soutenir la mise en œuvre des Lignes directrices dans les domaines prioritaires de coopération et de promouvoir le développement durable, au moyen d'un concept intégré du développement. La programmation sera envisagée dans une optique thématique, mais on privilégiera une approche intégrée reliant le renforcement des secteurs économiques et sociaux avec le bien-être des individus, la protection de l'environnement, l'adaptation aux changements climatiques et l'approche de gestion des risques. Les thèmes intersectoriels ou transversaux seront les suivants : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; les questions générationnelles; le renforcement des capacités; et la promotion du développement local. De même, l'innovation et le transfert de données d'expérience seront des axes centraux du programme et la coopération Sud-Sud continuera d'être encouragée pour le transfert de données d'expérience et de bonnes pratiques.

*Dynamique démographique et qualité, développement et durabilité
des services sociaux et culturels*

17. Le PNUD appuiera le renforcement des capacités des acteurs et des programmes sélectionnés, en favorisant l'intégration de la problématique sexospécifique et le respect des droits dans les domaines de coopération choisis. Il renforcera son partenariat avec les administrations locales et les institutions jouant un rôle clef dans la mise en œuvre des politiques publiques visant à préserver le progrès social, grâce à une plus grande efficacité dans l'utilisation des ressources; la satisfaction des besoins divers de la population, y compris par l'adoption de mesures pour autonomiser les femmes et assurer le respect de la diversité; et le maintien des niveaux de couverture, en veillant à l'égalité d'accès et en prêtant plus particulièrement attention à certains groupes.

Développement économique durable

18. Le PNUD contribuera au renforcement des capacités et appuiera la mise en œuvre de nouveaux modèles de gestion qui favorisent la culture entrepreneuriale et la création d'entreprises et d'initiatives économiques efficaces, respectueuses de l'environnement et socialement responsables, et stimulent l'innovation et la gestion productive, compétitive et durable des différents secteurs et zones. Dans cette optique, il encouragera les processus constitutifs de la chaîne de valeurs et les transferts de technologies ainsi que les relations transversales contribuant à la génération de revenus plus importants au niveau local et à une augmentation de la production dans les secteurs et pour les produits entrant dans les exportations et/ou se substituant aux importations. Les actions et modalités prévues faciliteront une plus grande égalité entre les sexes, prendront en compte les aspects générationnels et veilleront à l'inclusion de pratiques respectueuses de l'environnement et soucieuses du risque.

19. Les capacités nationales et locales seront renforcées dans le cadre des nouvelles prérogatives accordées aux administrations provinciales et territoriales dans le processus de décentralisation de l'administration publique. Une collaboration sera établie avec les administrations provinciales et municipales, de façon à rendre leur gestion plus efficace et à mettre à leur disposition des outils et des méthodes de travail novateurs dans le contexte local cubain. La rationalisation de la gestion de l'information sera appuyée, de façon à répondre aux défis d'un contexte en mutation et aux besoins des responsables. Les autres questions prioritaires en matière de gouvernance seront l'autonomisation des femmes et la prise en compte de la situation des jeunes et de leurs besoins. En réponse à la priorité donnée à l'autonomie énergétique, le PNUD appuiera le renforcement des capacités publiques et des entités productives afin de promouvoir un recours plus large aux sources d'énergie renouvelable et de contribuer à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

20. La production alimentaire étant une priorité stratégique du pays, le PNUD appuiera, notamment dans le secteur coopératif, le renforcement des capacités institutionnelles et productives, qui tiennent compte des problèmes d'égalité hommes-femmes et favorisent une meilleure intégration des potentialités du territoire, en donnant la priorité aux produits se substituant aux importations.

Durabilité de l'environnement et gestion des risques de catastrophe

21. Le PNUD contribuera à renforcer l'intégration des considérations environnementales, y compris celles concernant l'énergie, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion des risques, dans les plans de développement. Dans cette optique, il encouragera la protection et l'utilisation rationnelles des ressources naturelles, en mettant l'accent sur les écosystèmes et en renforçant l'éducation, la communication et la sensibilisation à l'environnement des acteurs clefs. Il continuera à soutenir les institutions nationales pour qu'elles achèvent la formulation des cadres réglementaires dans le domaine de l'environnement et il accompagnera les initiatives communautaires qui sont favorables à des solutions environnementales innovantes pour un développement durable au niveau local et se préoccupent de l'amélioration de la qualité de vie de la population et de la promotion de l'égalité des sexes. Le PNUD appuiera également le renforcement des capacités nationales pour l'adaptation aux changements climatiques, en accordant une attention particulière aux zones côtières et aux activités agricoles et forestières.

22. La gestion des risques de catastrophe, domaine dans lequel Cuba jouit d'une expérience reconnue, demeure une priorité nationale. Le PNUD aidera les organismes gouvernementaux et les principaux secteurs concernés à améliorer leur capacité de gestion des risques de catastrophe au niveau local. Il facilitera la mise à disposition d'études, d'outils et de méthodologies pour la planification et la gestion des risques qui soient intégrées, globales et durables et tiennent compte de la problématique sexospécifique, afin de soutenir les collectivités locales et d'assurer la coordination avec les agences au niveau national. Un effort sera fait pour accroître la perception du risque par la population et les acteurs clefs au moyen de l'éducation, de la communication et du travail communautaire, en s'attachant à mettre en évidence les multiples menaces et les caractéristiques de chaque région. La promotion de la coopération Sud-Sud restera une priorité.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

23. Le programme sera mis en œuvre sous la coordination du Ministère du commerce extérieur et des investissements étrangers (MINCEX), principalement selon la modalité de l'exécution nationale. Les institutions et les acteurs nationaux impliqués dans le programme seront responsables au premier chef des résultats, auxquels le PNUD contribuera. Les projets seront mis en œuvre par diverses institutions nationales et locales. L'implication d'un grand nombre d'acteurs sera favorisée. À la demande du gouvernement, le PNUD pourra appuyer la mise en œuvre de projets ou d'activités spécifiques. D'un commun accord, le PNUD et le gouvernement pourront utiliser d'autres modalités de mise en œuvre.

24. Le PNUD travaillera en coordination avec les autres organismes des Nations Unies, en tirant parti de leurs avantages comparatifs respectifs. Il coordonnera aussi ses activités avec d'autres participants afin d'assurer une plus grande cohérence interne et la prise en compte des priorités nationales. Un plan de suivi et d'évaluation sera mis en pratique, qui associera les évaluations du programme et les résultats attendus des différents projets, en cherchant toujours à faire en sorte que les contributions du PNUD favorisent le plus possible le développement durable.

25. Les institutions nationales ont la capacité requise pour exécuter le programme. Toutefois, à la demande du Gouvernement cubain, le programme pourra appuyer le développement des capacités là où c'est nécessaire, afin de contribuer à la consolidation des procédures de suivi, d'évaluation et d'acquisition.

26. Le bureau du PNUD à Cuba a pris les mesures nécessaires pour répondre aux exigences du nouveau programme de coopération et dispose des moyens humains et techniques nécessaires pour ce qui est des aspects de fond comme des aspects opérationnels. En outre, il tirera parti de la capacité mondiale et régionale de l'organisation ainsi que des expériences déjà systématisées et mises en place dans d'autres pays. Il tiendra compte également des données d'expérience collectées durant le cycle antérieur.

27. Le PNUD continuera de soutenir les alliances existantes et de favoriser l'établissement de nouveaux partenariats. Ses financements viendront de ses ressources ordinaires et seront utilisés d'un commun accord entre le PNUD et le gouvernement pour catalyser des initiatives stratégiques impliquant des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Durant la période 2014-2018, 1 584 000 dollars devraient être alloués au programme au titre des ressources ordinaires (TRAC 1.1.1) et on estime pouvoir obtenir des financements supplémentaires d'une valeur de 91 474 708 dollars. En outre, le gouvernement a fait part de son intérêt pour un renforcement du partenariat avec le PNUD, compte tenu de la valeur ajoutée de ses programmes et projets, qui continueront d'intégrer systématiquement la problématique sexospécifique.

Annexe I

Cadre de résultats et d'allocations des ressources du programme pour Cuba (2014-2018)

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution</i>	<i>Indicateur(s), niveaux de référence, objectif(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montants indicatifs des ressources</i>
Priorité ou objectif national : Développement économique durable					
Programme de pays/effet direct du PNUAD : Les principaux secteurs productifs augmentent leur productivité, leur efficacité et leur compétitivité et tirent parti des chaînes de valeur pour soutenir la croissance des exportations et la substitution des importations.					
Les administrations locales, le Ministère de l'économie et les organismes sectoriels, en particulier dans le secteur agro-alimentaire joueront un rôle clef dans la dynamisation de l'activité productive et apporteront leurs ressources.	Les organismes des Nations Unies et les autres partenaires bilatéraux ont indiqué qu'ils souhaitaient apporter leur collaboration, en particulier dans les domaines de la stimulation de la production, du transfert de technologies et de l'activation des chaînes de valeur.	Le PNUD contribuera au renforcement des capacités et à de nouveaux modèles de gestion qui favorisent la culture entrepreneuriale et la création d'entreprises économiques et encouragent la gestion productive, compétitive et durable dans les différents secteurs et zones géographiques, en assurant une plus grande égalité entre les sexes et les générations et en encourageant des pratiques de gestion des risques et de durabilité environnementale.	<p>Indicateur 1 : Nombre de secteurs qui augmentent leur indice de valeur ajoutée</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 0</p> <p><i>Objectif</i> : Au moins cinq secteurs sélectionnés augmentent leur indice de valeur ajoutée</p> <p>Moyen de vérification : Annuaire statistique du Bureau national des statistiques et de l'information (ONEI)</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de secteurs productifs sélectionnés qui augmentent le pourcentage de femmes dans leurs effectifs</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 0</p> <p><i>Objectif</i> : Dans au moins trois secteurs productifs, le taux d'activité des femmes augmente.</p> <p>Moyen de vérification : Annuaire statistique de l'ONEI</p> <p>Indicateur 3 : Nombre de catégories professionnelles dans lesquelles le pourcentage de jeunes (20-39 ans et ventilation par sexe) augmente</p> <p><i>Niveau de référence</i> : 0</p> <p><i>Objectif</i> : Au moins 3 catégories professionnelles enregistrent une augmentation du pourcentage de jeunes.</p> <p>Moyen de vérification : Annuaire statistique de l'ONEI</p>	<p>– Promotion et diffusion de méthodes et d'instruments interorganisations et intersectoriels et de technologies innovantes, y compris une meilleure utilisation des chaînes de valeur aux niveaux local et national, en donnant la priorité aux productions qui se substituent aux importations et/ou stimulent les exportations</p> <p>– Développement des processus de gestion des connaissances qui tirent parti de la coopération Sud-Sud, pour dynamiser le capital humain et promouvoir la culture de collaboration et d'autres formes de gestion, en encourageant les jeunes et l'autonomisation économique des femmes</p>	<p>Ressources ordinaires 330 000 dollars</p> <hr/> <p>Autres ressources 11 000 000 dollars</p>

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution</i>	<i>Indicateur(s), niveaux de référence, objectif(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montants indicatifs des ressources</i>
Priorité ou objectif national : Développement économique durable					
Programme de pays/effet direct du PNUAD : Les autorités et les autres parties prenantes au niveau local améliorent leur gestion du développement socioéconomique et culturel, eu égard en particulier aux jeunes et aux femmes.					
Les autorités provinciales et municipales, l'ONEI et ses agences territoriales et le Ministère de l'économie, contribueront à l'autonomisation de la gestion du développement local.	Les partenaires internationaux et bilatéraux et les Nations Unies souhaitent continuer à soutenir le développement local grâce à une approche coordonnée et articulée avec la stratégie nationale de développement.	Le PNUD contribuera au renforcement des capacités aux niveaux national et local eu égard aux nouvelles prérogatives accordées aux autorités territoriales dans l'actualisation du modèle de développement, et dans la perspective de l'autonomisation des femmes et des jeunes en matière de gouvernance.	<p>Indicateur 1 : Nombre de projets de développement local mis en place qui répondent aux stratégies de développement local et tiennent compte des besoins des jeunes et des femmes</p> <p>Niveau de référence : Élaboré en 2013 par le Ministère de l'économie et de la planification (MEP)</p> <p>Objectif : Au moins 20 nouveaux projets</p> <p>Moyen de vérification : Informations fournies par le MEP</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de femmes qui occupent des postes de direction</p> <p>Niveau de référence : 1 159 000 (2010)</p> <p>Objectif : À définir en 2013</p> <p>Moyen de vérification : Informations fournies par l'ONEI</p>	–Promotion de méthodes et d'instruments participatifs, renforcement des capacités pour la planification, la gestion stratégique et l'administration des statistiques et des informations, de manière intégrée, inclusive et durable dans le contexte de la stratégie de développement territorial, en veillant à assurer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et la gestion des risques.	<p>Ressources ordinaires 330 000 dollars</p> <hr/> <p>Autres ressources 7 000 000 dollars</p>

Priorité ou objectif national : Développement économique durable

Programme de pays/effet direct du PNUAD : Les communautés et les secteurs clés développent l'efficacité énergétique et augmentent le recours aux énergies renouvelables.

Le nouveau Ministère de l'énergie et des mines, les autorités locales et le système statistique mettront leurs ressources à disposition pour la mise en œuvre des Lignes directrices, dans le domaine des énergies renouvelables.	Les partenaires internationaux intéressés par cette question et la mise en œuvre des mesures d'atténuation face aux changements climatiques appuieront les actions engagées dans ce domaine d'activité.	Le PNUD appuiera le renforcement des capacités publiques et des entités productives pour promouvoir l'utilisation et la gestion des énergies renouvelables en réponse à la Ligne directrice 113, et contribuer à une meilleure efficacité énergétique.	<p>Indicateur 1 : Utilisation de sources renouvelables dans la consommation d'énergie (au niveau provincial)</p> <p>Niveau de référence : À définir par l'ONEI pour 2013</p> <p>Objectif : Augmentation de 5 % à l'horizon 2018</p> <p>Moyen de vérification : Informations fournies par l'ONEI</p>	– Renforcement des mécanismes institutionnels pour la gestion efficace et durable de l'énergie au niveau local, y compris la gestion des connaissances, et consolidation du système d'information sur la production et la consommation des énergies renouvelables en vue de la prise de décisions	<p>Ressources ordinaires 198 000 dollars</p> <hr/> <p>Autres ressources 4 499 747 dollars</p>
---	---	--	---	---	---

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution</i>	<i>Indicateur(s), niveaux de référence, objectif(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montants indicatifs des ressources</i>
				– Mise en œuvre, systématisation et diffusion d'initiatives communautaires qui favorisent l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et contribuent à l'égalité des sexes et à la qualité de vie de la population	

Priorité ou objectif national : Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Programme de pays/effet direct du PNUAD : La chaîne alimentaire améliore son efficacité et sa durabilité et assure une hygiène sanitaire adéquate, eu égard à l'égalité entre les sexes et entre les générations, afin d'accroître la consommation d'aliments nutritionnellement adaptés et de remplacer les importations.

Le Ministère de l'agriculture, les entités productives, les services d'appui au secteur et le ministère de l'industrie alimentaire contribueront de façon déterminante à la stimulation de la production, en mettant à disposition leurs propres ressources.	Les organismes des Nations Unies et les autres partenaires, appuieront les processus de stimulation de la production, les activités de transformation et l'accès de la population à des denrées alimentaires, en complétant les actions entreprises.	Le PNUD appuiera le renforcement des capacités institutionnelles et productives, en tenant compte des problèmes d'égalité hommes-femmes et en privilégiant les productions qui remplacent les importations, afin de répondre à la priorité stratégique accordée à cette question dans les Lignes directrices.	<p>Indicateur 1 : Nombre de cultures vivrières qui remplacent les importations et qui augmentent le rendement par hectare dans les provinces et les municipalités</p> <p><i>Niveau de référence</i> : Données de l'ONEI pour 2013</p> <p><i>Objectif</i> : Le rendement par hectare est augmenté pour au moins 4 cultures pouvant se subsister aux importations.</p> <p>Moyen de vérification : ONEI et Ministère de l'agriculture (MINAG)</p>	– Mise au point d'initiatives visant à soutenir l'augmentation de la production sur une base compétitive et à accroître l'intensité capitalistique du secteur agricole dans la perspective d'une meilleure gestion des risques et de la promotion d'un environnement durable et de l'égalité des sexes, la priorité étant accordée aux productions se substituant aux importations	<p>Ressources ordinaires 198 000 dollars</p> <hr/> <p>Autres ressources 16 686 923 dollars</p>
--	--	---	--	--	--

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution</i>	<i>Indicateur(s), niveaux de référence, objectif(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montants indicatifs des ressources</i>
Priorité ou objectif national : Dynamique démographique et qualité, développement et durabilité des services sociaux et culturels.					
Programme de pays/effet direct du PNUAD : Les programmes de développement intègrent plus étroitement la dynamique démographique, en tenant compte des problèmes d'égalité entre les sexes et les générations et des spécificités territoriales					
Les autorités nationales et locales s'employant à préserver les acquis sociaux appuieront la mise en œuvre des Lignes directrices et encourageront la mise en œuvre de mesures destinées à répondre aux questions prioritaires.	Les partenaires internationaux et les organismes des Nations Unies viendront compléter les actions ciblant des groupes spécifiques de la population.	Le PNUD appuiera le renforcement des capacités d'acteurs et de programmes sélectionnés, en veillant à assurer une approche inclusive et respectueuse des droits et en soutenant les politiques publiques propres à préserver les acquis sociaux et à répondre à titre prioritaire aux besoins de groupes spécifiques, notamment en partenariat avec les administrations et les institutions locales.	<p>Indicateur 1 : Nombre d'institutions qui améliorent l'intégration de la dynamique démographique, en tenant compte des problèmes d'égalité des sexes, dans leurs programmes de développement</p> <p><i>Niveau de référence :</i> 0</p> <p><i>Objectif :</i> Au moins 5 établissements améliorent l'intégration de la dynamique démographiques et la prise en compte de l'égalité des sexes</p> <p>Moyen de vérification : Informations fournies par l'ONEI</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de recommandations pour promouvoir l'égalité des sexes formulées dans le cadre du suivi du Plan d'action national pour le suivi des recommandations du Plan d'action de Beijing (PAN)</p> <p><i>Niveau de référence :</i> Informations disponibles sur le PAN</p> <p><i>Objectif :</i> Au moins 5 recommandations formulées dans le cadre du PAN pour donner suite au Plan d'action de Beijing</p> <p>Moyens de vérification : Rapport de mise en œuvre du PAN (FMC)</p>	<p>– Application de méthodes, mécanismes et instruments novateurs fondés sur la gestion des connaissances et de l'information, afin de renforcer les capacités au niveau national et local dans une perspective d'inclusion et d'équité et de répondre aux besoins de groupes de population spécifiques, en tenant compte des différences entre les sexes et en respectant la diversité</p> <p>– Mise au point de mécanismes, d'outils et d'initiatives qui favorisent la gestion locale et nationale, dans la perspective du respect des droits et de l'égalité des sexes, afin de prévenir les violences sexistes et d'encourager la coresponsabilité dans la prise en charge des personnes vulnérables</p>	<p>Ressources ordinaires 198 000 dollars</p> <hr/> <p>Autres ressources 11 100 000 dollars</p>

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution</i>	<i>Indicateur(s), niveaux de référence, objectif(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montants indicatifs des ressources</i>
Priorité ou objectif national : Durabilité de l'environnement et gestion des risques de catastrophe					
Programme de pays/effet direct du PNUAD : Les secteurs de production et de services renforcent l'intégration des considérations environnementales, y compris celles relatives à l'énergie et à l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de développement.					
Le Ministère de l'environnement, en coordination avec les autorités locales et d'autres institutions nationales, mettra en œuvre la stratégie nationale d'environnement, qui doit servir de cadre aux actions envisagées.	Les organismes internationaux et les partenaires bilatéraux intéressés par la durabilité de l'environnement appuieront la coopération dans ce domaine et la transversalisation de l'objectif de durabilité.	Le PNUD contribuera à renforcer l'harmonisation des considérations environnementales et de réduction des risques avec les préoccupations de développement économique et appuiera la gestion intégrée des écosystèmes afin d'accroître leur résilience face aux impacts des changements climatiques, et de soutenir ainsi la stratégie nationale d'environnement.	<p>Indicateur : Dépenses d'investissement dans les activités de protection de l'environnement, par problème d'environnement et secteur productif</p> <p><i>Niveau de référence :</i> Élaboré par l'ONEI pour 2013</p> <p><i>Objectif :</i> À établir en 2013 par le CITMA et l'ONEI</p> <p>Moyens de vérification : Informations fournies par l'ONEI (<i>l'indicateur commence à être mesuré en 2013</i>)</p> <p>Indicateur : Dépenses d'investissement liées aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques, par problème d'environnement et secteur productif</p> <p><i>Niveau de référence :</i> Publié par l'ONEI en 2013</p> <p><i>Objectif :</i> À déterminer en 2013 par le CITMA et l'ONEI</p> <p>Moyen de vérification : Informations fournies par l'ONEI (<i>l'indicateur commence à être mesuré en 2013</i>)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Appui à l'intégration des considérations environnementales, y compris celles relatives à l'énergie et à l'adaptation aux changements climatiques, dans les cadres réglementaires sectoriels et dans les instruments de planification territoriale – Appui à la conception et à la mise en œuvre du système d'information et de surveillance de l'environnement – Mise au point, systématisation et diffusion d'initiatives communautaires qui apportent des solutions environnementales innovantes et favorisent le transfert de technologies durables afin de contribuer à l'égalité des sexes et la qualité de vie de la population 	<p>Ressources ordinaires 66 000 dollars</p> <hr/> <p>Autres ressources 39 488 038 dollars</p>

<i>Contribution des partenaires nationaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution</i>	<i>Indicateur(s), niveaux de référence, objectif(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montants indicatifs des ressources</i>
Priorité ou objectif national : Durabilité de l'environnement et gestion des risques de catastrophe					
Programme de pays/effet direct du PNUAD : Les gouvernements et les secteurs clefs améliorent la capacité de gestion des risques de catastrophe au niveau territorial.					
Le système de défense civile et son état-major, ainsi que les collectivités locales apporteront leurs propres ressources dans le cadre de la mise en œuvre de la Ligne directrice n° 1.	Les partenaires internationaux intéressés par les questions de prévention et de résilience compléteront les interventions.	Le PNUD appuiera la gestion au sein des administrations, des institutions et des communautés, en mettant l'accent sur les capacités de prévention et en intégrant les dimensions sexospécifiques.	<p>Indicateur 1 : Nombre de systèmes d'alerte rapide multirisques ayant été renforcés, y compris au niveau local</p> <p>Niveau de référence : 180</p> <p>Objectif : 60 nouveaux systèmes</p> <p>Moyens de vérification : Informations fournies par les administrations provinciales, les gouvernements provinciaux, l'EMNDC</p>	– Promotion de la coopération Sud-Sud, de la gestion des connaissances et de l'information et du transfert de technologies, de façon à améliorer la résilience des activités socioéconomiques au niveau des zones géographiques et des groupes de population face aux incidences des changements climatiques et aux risques de catastrophe, en améliorant la prise de conscience individuelle de la multiplicité des risques	<p>Ressources ordinaires 264 000 dollars</p> <hr/> <p>Autres ressources 1 700 000 dollars</p>

Annexe II

Acronymes

CFC	Chlorofluorocarbones
CGRR	Centres de gestion pour la réduction des risques de catastrophe
CITMA	Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement
EMNDC	État-major national de la défense civile
FMC	Fédération des femmes cubaines
IDH	Indice de développement humain
MEP	Ministère de l'économie et de la planification
MINAG	Ministère de l'agriculture
MINCEX	Ministère du commerce extérieur et des investissements étrangers
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONEI	Bureau national des statistiques et de l'information
PAN	Plan d'action national pour le suivi des recommandations du Plan d'action de Beijing
PCNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
